



ÉTATS GÉNÉRAUX DU CŒUR DE VILLE D'ALÈS : LES PREMIÈRES ACTIONS SONT MISES EN ŒUVRE SUR LE STATIONNEMENT

Aussitôt achevé le processus de concertation des États généraux du cœur de ville et comme promis lors de la soirée du 29 mars, Max Roustan, maire d'Alès, a mis en place les premières actions de ces États généraux, lesquelles concernent le stationnement : **la Ville d'Alès offre 1h gratuite dans les parkings de structure et propose un demi-tarif pour la 1^{ère} heure du stationnement de surface dans l'hyper-centre.**

«Près de 70 % des habitants de l'Agglo ont déclaré, lors de l'enquête téléphonique menée en mars, que le prix du stationnement était un frein à la fréquentation du centre-ville d'Alès. C'est pourquoi j'ai souhaité satisfaire les commerçants et les usagers le plus rapidement possible»

Max Roustan, maire d'Alès

Parkings de structure : la 1^{ère} heure gratuite

La municipalité d'Alès dispose de 2 160 places de stationnement souterrain dans ses 5 parkings. **La 1^{ère} heure de stationnement y est désormais offerte aux usagers sans qu'ils n'aient rien à faire :**

- > Le ticket de parking permet de ressortir sans passer par la caisse si l'utilisateur reste une heure ou moins.
- > S'il reste plus longtemps, au moment de payer, la caisse automatique déduit la première heure et l'utilisateur s'acquitte seulement du temps supplémentaire stationné.

En surface : demi-tarif pour la 1^{ère} heure

Dans les rues de l'hyper-centre d'Alès (voir plan joint, zone A), qui permettent de stationner au plus près des commerces, **les tarifs de la 1^{ère} heure sont divisés par deux** : à partir du 2 mai, les parcmètres réclameront 0,50 € pour 1h (au lieu de 1 €).
>> Précision importante : avec le renouvellement de ses 95 horodateurs en tout début d'année 2018, la municipalité créera en 2018 une zone bleue dans l'hyper-centre d'Alès, offrant donc la 1^{ère} heure de stationnement gratuite en surface dans ces rues (voir plan joint, zone A).

Plus d'infos : www.alescevennes.fr

VOTRE SERVICE
COMM'